

Décret approuvant la décision de Bank Al-Maghrib relative à la mise en circulation de pièces de monnaie de 1000 dirhams en or et de 250 dirhams en argent commémorant le 50^{ème} anniversaire de la marche verte.

**Décret n° 2-25-648 du 25 safar 1447
(19 août 2025) approuvant la décision de Bank Al-Maghrib relative à la mise en circulation de pièces de monnaie de 1000 dirhams en or et de 250 dirhams en argent commémorant le 50^{ème} anniversaire de la marche verte.¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu les articles 5, 25, 54, 55, 57 et 58 de la loi n° 40-17 portant statut de Bank Al- Maghrib, promulguée par le dahir n° 1-19-82 du 17 chaoual 1440 (21 juin 2019);

Vu l'article premier du décret n° 2-19-1095 du 3 chaoual 1441 (26 mai 2020), pris pour l'application de la loi n° 40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib;

Vu les délibérations du Conseil de Bank Al-Maghrib, du 16 joumada II 1446 (17 décembre 2024), décidant la mise en circulation de pièces de monnaie de 1000 dirhams en or et de 250 dirhams en argent commémorant le 50^{ème} anniversaire de la marche verte;

Et sur proposition de la ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÈTE:

ARTICLE PREMIER. Est approuvée la décision du

Conseil de Bank Al-Maghrib relative à la mise en circulation de pièces de monnaie de 1000 dirhams en or et de 250 dirhams en argent commémorant le 50^{ème} anniversaire de la marche verte.

ART. 2. Les pièces de monnaie commémoratives ont cours légal et présentent les caractéristiques suivantes :

- La pièce de monnaie commémorative en or :

Alliage : Or 916,7 millièmes;

Poids : 39,94 grammes;

Diamètre : 38,61 millimètres;

Tranche : Cannelée;

1- Bulletin officiel N° 7436 – 11 rabii I 1447 (4-9-2025), p 2500.

Frappe : Proof.

* Avers:

- Au centre: Effigie de Sa Majesté le Roi Mohammed VI avec de part et d'autre les inscriptions suivantes en lettres arabes et Tifinagh :

« المملكة المغربية - ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⴰⵎⵖⵔⵉⵢⵜ »

En bas: l'inscription " محمد السادس " entourée
des millésimes: 2025-1447

* Revers:

- En haut: l'inscription suivante :

« الذكرى الخمسون للمسيرة الخضراء »

- Au centre:

- Armoiries du Royaume avec la carte du Royaume du Maroc et une stylisation du nombre « 50 » granulé, en référence à l'anniversaire célébré.
- La valeur faciale en chiffres et en lettres arabes :

« ألف 1000 درهم »

- En bas: l'inscription suivante :

« 50ème ANNIVERSAIRE DE LA MARCHE VERTE »

- La pièce de monnaie commémorative en argent :

Alliage : Argent 925 millièmes ;

Cuivre: 75 millièmes ;

Poids : 28,28 grammes;

Diamètre : 38,61 millimètres;

- Tranche : Cannelée;

Frappe : Proof.

* Avers:

- Au centre: Effigie de Sa Majesté le Roi Mohammed VI avec de part et d'autre les inscriptions suivantes en lettres arabes et Tifinagh :

« المملكة المغربية »

En bas: l'inscription "محمد السادس" entourée
des millésimes: 2025-1447

* Revers:

- En haut: l'inscription suivante :

« الذكرى الخمسون للمسيرة الخضراء »

Au centre:

- Armoiries du Royaume avec la carte du Royaume du Maroc et une stylisation du nombre « 50 » granulé, en référence à l'anniversaire célébré.
- La valeur faciale en chiffres et en lettres arabes:

مائتان وخمسون 250 درهما

- En bas: l'inscription suivante :

« 50ème ANNIVERSAIRE DE LA MARCHE VERTE »

ART. 3. La ministre de l'économie et des finances est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 25 safar 1447 (19 août 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing :

La ministre de l'économie

et des finances,

NADIA FETTAH

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7434 du 4 rabii I 1447 (28 aot 2025).